

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieilhe, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers  
En exercice : 55  
Présents : 35  
Procurations : 11  
Votants : 46  
Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : MARCHES 2019-12 et 2019-12 bis Aménagement d'une aire crèche intercommunale à Vals les Bains - attribution des lots

La consultation en procédure adaptée comportant 8 lots a été publiée le 25 avril 2019 (clôture le 28 mai 2019)

Lot 01 : DÉMOLITIONS GROS ŒUVRE	Lot 05 : SOLS MINCES CARRELAGE FAIENCES
Lot 02 : MENUISERIES ALUMINIUM SERRURERIE	Lot 06 : AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS
Lot 03 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS MOBILIER	Lot 07 : CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE
Lot 04 : PLAFONDS DOUBLAGE CLOISONS PEINTURE	Lot 08 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES

Les lots suivants comportaient des PSE (Prestations supplémentaires éventuelles)

- lot 2 : PSE1 Remplacement de la menuiserie en pignon est  
PSE 2 Stores sur potes d'issue de secours
- lot 3 : PSE1 Totem à l'entrée
- lot 4 : PSE1 Baffles acoustiques dans éveil des petits
- lot 6 : PSE1 Barrière motorisée
- lot 8 : PSE1 Alimentation et contrôle sur la barrière levante motorisée

A l'ouverture des plis, il a été constaté que le lot 2 n'avait fait l'objet d'aucune offre.

Une nouvelle consultation (2019-12 bis) a donc été publiée pour ce lot du 4/6 au 25/06/2019.

Malgré la nouvelle publication, aucune offre n'a été reçue.

Au titre de l'article R2122-2 du décret 2018-1075 du 03/12/2018 relatif au code de la commande publique, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable a été adressée à l'entreprise CMV.

Concernant les autres lots, une première analyse des offres a eu lieu le 19 juin dernier. Ainsi que prévu au règlement de la consultation, une négociation a ensuite été engagée avec les candidats dont les offres étaient supérieures à l'estimatif du maître d'œuvre.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190709-DEL09072019-24-  
DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019

Au cours de l'analyse issue de la négociation, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le classement a été établi sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, précision étant faite que la négociation a porté sur des demandes d'informations complémentaires mais n'a pas permis de recueillir des montants négociés.

Critères de classement :

- Prix des prestations :50%
- Valeur technique : 50% dont sous-critères :
  - Moyens humains et matériels spécifiquement dédiés au chantier 20% ;
  - Marques et modèles des matériaux et matériels proposés par l'entreprise 15% ;
  - Mesures prises par l'entreprise pour la gestion de la sécurité, la prévention et l'hygiène 5% ;
  - Organisation du chantier et mesures envisagées pour limiter les nuisances (pollution accidentelle dans la rivière Volane, nuisances sonores pour les résidents de l'immeuble, gestion et traçabilité des déchets) 5% ;
  - Délais d'exécution 5% ;

	ENTREPRISES	OFFRE INITIALE ht	OFFRE NEGOCIEE ht	Classement
LOT 1 (estimation <b>44 110 € ht</b> )	SOGETRA	66343.59		3
	PRO ARDECHE TP	48 893.20		2
	TOGNETTY	42 431.55		1
LOT 2 (estimation <b>92 600 € ht</b> )	Nouvelle procédure MAPA à publier car aucune offre déposée (procédure 2019-12 bis)			
LOT 3 (estimation <b>55 930 € ht</b> )	MENUISERIE LAURENT	104631.84		
	MENUISERIE GERO	75931.70		
LOT 4 (estimation <b>80 030 € ht</b> )	PIOVESAN	104 984.51		3
	TOGNETTY (avec variante)	80 439.72		1
	COMPTOIR DES REVETEMENTS	99 067.34		2
LOT 5 (estimation <b>45 140 € ht</b> )	MULTI SOLS	43 983.25		2
	CHOLVY Thierry	42 181.83		1
	DAVID CARRELAGES	53 834.33		3
LOT 6 (estimation <b>46 620 € ht</b> )	COLAS	48 356.94		3
	SATP	41 819.35		2
	PRO ARDECHE TP	36 597.74		1
LOT 7 (estimation <b>111 86 € ht</b> )	ESTEVEVES	101 070.00		2
	LARGIER	105 332.00		3
	GINOUX	99 714.17		1
LOT 8 (estimation <b>57 360 € ht</b> )	ROBERT ELECTRICITE	44 914.00		1

Il est demandé à l'assemblée d'attribuer les lots, aux candidats arrivés en première position du classement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Autorise le Président à la signature des marchés à intervenir avec :
    - Lot 1 : TOGNETTY pour un montant HT de 42 431.55€ ;
    - Lot 3 : GERO pour un montant HT de 75 931.70 € (PSE non retenue) ;
    - Lot 4 : TOGNETTY pour un montant HT de 81 439.42€ (PSE et variantes retenues) ;
    - Lot 5 : CHOLVY pour un montant HT de 42 181.83€ ;
    - Lot 6 : PRO ARDECHE TP pour un montant HT de 39 097.74€ (PSE retenue) ;
    - Lot 7 : ESTEVEVES Frères pour un montant HT de 101 070.00 € ;
    - Lot 8 : ROBERT pour un montant HT de 45 603.00 € (PSE retenue) ;
- Soit un total HT de : 427 755.24 € HT

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le



Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190709-DEL09072019-24-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019